AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C1165
FR0012650166-FS0508

10 juillet 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NHOA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juillet 2024 la société de droit de la République de Chine (Taiwan) TCC Group Holdings Co., Ltd (No. 113, Section 2, Zhongshan North Road, Taipei City 104, Taiwan) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juillet 2024, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société NHOA et détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de droit néerlandais Taiwan Cement (Dutch) Holdings B.V. et Taiwan Cement Europe Holdings B.V. qu'elle contrôle, 249 076 486 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 90,51% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NHOA hors marché, conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée initié par le déclarant sur les actions de la société NHOA[2].

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 275 196 760 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 224C1129 du 8 juillet 2024.